



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 48861

### Texte de la question

L'orientation des étudiants est de nos jours jugée particulièrement inefficace, ce qui donne lieu à un vrai gâchis de « matière grise ». Les divers observateurs constatent que l'on laisse toujours et encore se remplir des filières très au-delà des débouchés possibles, ce qui donne l'impression que l'université française se situe en dehors de toutes les réalités économiques du marché de l'emploi. Compte tenu de cette situation particulièrement regrettable pour l'avenir de la jeunesse et de l'économie de notre pays, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande donc à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre afin d'impliquer les universités françaises dans l'économie de notre pays, notamment au regard des exigences du marché du travail et de ses débouchés possibles.

### Texte de la réponse

Aujourd'hui 52 % d'une classe d'âge accède à l'enseignement supérieur ; cette proportion a plus que doublé en quinze ans. Par ailleurs les universités françaises ont dû faire face à la diversification des types de bacheliers. À côté des bacheliers généraux sont arrivés en plus grand nombre des bacheliers technologiques, voire des bacheliers professionnels dont la candidature dans les filières courtes professionnalisées (STS, IUT) avait été refusée. La réussite des étudiants et leur insertion professionnelle sont une préoccupation constante des ministres en charge de l'enseignement supérieur qui se sont succédés durant cette période. Ce souci est également celui des universités dont toutes les formations, y compris les plus académiques, ont vocation à préparer à l'insertion professionnelle des étudiants, même de manière indirecte, par la diffusion d'une culture générale favorisant une meilleure adaptabilité aux fluctuations du monde socio-économique. De plus et afin de faciliter davantage l'insertion professionnelle des étudiants, l'université offre de nouvelles formations et de nouveaux outils. Les arrêtés d'avril 2002 relatifs aux cursus de licence et de master encouragent la pluridisciplinarité des formations de manière à offrir une meilleure préparation à la vie professionnelle, en particulier aux étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement. Elle favorise notamment la bivalence des futurs professeurs des écoles et des professeurs des lycées professionnels. D'une façon plus générale, ces cursus favorisent les orientations progressives et les réorientations plaçant véritablement l'étudiant au cœur de son propre dispositif de formation. Par ailleurs, la pratique d'au moins une langue vivante et un enseignement en informatique ont été rendus obligatoires dans tous les parcours de formation. Ces enseignements font l'objet d'une certification par le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) et le certificat informatique et internet (C2I). Ces dispositions ont donc pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Les universités développent également de plus en plus des formations directement professionnalisantes mises en oeuvre avec les branches professionnelles et dont l'originalité repose sur la participation de professionnels aux enseignements et sur des stages en entreprise : il s'agit des diplômes universitaires de technologie (BAC + 2), des licences professionnelles (BAC + 3) et des masters professionnels (BAC + 5). Enfin, l'ensemble des formations universitaires va être inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), marquant ainsi leur vocation à permettre l'insertion professionnelle de leurs diplômés.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription** : Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 48861

**Rubrique** : Emploi

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 octobre 2004, page 8055

**Réponse publiée le** : 8 février 2005, page 1376